

**Compte-rendu du Conseil d'Établissement extraordinaire en visioconférence
Lundi 11 mai 2020 (voté au CE du 01.06.2020)**

Membres présents :

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur Patrick COMOY, Conseiller de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France
- Madame Florence PASQUIERS, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH

- **Personnalités invitées**

- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de coopération éducative
- Madame Céline PENDARIES, Consule de France
- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Monsieur Basile DELIVORIAS, Conseiller Consulaire
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Alkis LORANTOS, Vice-président du CVC SF
- Monsieur Amadou DIALLO, Vice-Président du CVL SF
- Monsieur Jean-Jacques LASVALADAS, Président honoraire de l'APE-SF

- **Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS**

- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SE-UNSA)
- Madame Suzanne YACOB, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Lise APELBAUM, représentante des enseignants du 1^{er} degré (SNUIPP-FSU)
- Madame Céline REDON, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Caroline CAPSALAS, représentante des enseignants du 2nd degré (SNES-FSU)
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Monsieur Georges GEORGANTAS, représentant des enseignants de la section SH
- Monsieur François VIDECOQ, représentant des personnels ATOSS
- Madame Anne-Christine DENJEAN, représentante des personnels d'éducation

- **Membres élus représentant les parents d'élèves-élèves**

- Madame Catherine VALLET, représentante des parents (APE-SF)
- Madame Anne-Sophie LAMBLIN, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Gilles GAMBADE, représentant des parents (APE SF)
- Monsieur Théophanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF), suppléant
- Madame PAPANIKOLAOU Nafsika, représentante des parents (SH)
- Madame Mari LAVRENTIADOU, représentante des parents (SH)
- Monsieur Jacques-Yves LASVALADAS, représentant des élèves (SF-lycée)
- Melle Marianna SPILIOTAKI, représentante des élèves (SH-lycée)

Membres absents :

- Melle Dimitri NELAI, représentant des élèves (SF-collège)
- Melle Nikolina KAKKOU, représentante des élèves (SH-collège)

Le quorum étant atteint (28 votants), Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le 3ème Conseil d'Établissement de l'année scolaire 2019-2020 à 16h45. Celui-ci se déroule en visio-conférence en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Présentation de l'ordre du jour

1. Réouverture du lycée
2. Sécurité sanitaire
3. Organisation pédagogique et continuité pédagogique
4. Information sur la mise à jour de la facturation du 3^{ème} trimestre

Mme PASQUIERS est nommée secrétaire de séance.

1) Réouverture du lycée

Un sondage sur les intentions des familles et des enseignants a été réalisé par M. Le Proviseur suite à la demande de Monsieur l'Ambassadeur qui a lui-même été sollicité par l'AEFE pour donner un avis sur la réouverture de l'établissement. Le gouvernement grec a choisi de faire rentrer les Terminales en priorité.

Ce questionnaire a fait remonter l'envie de reprendre le travail mais laisse aussi apparaître des craintes et questionnements de la part des enseignants.

L'intérêt est de s'accoutumer à l'expérience d'un dispositif à expérimenter éventuellement pour la rentrée 2020, et d'acquérir de nouveaux gestes d'hygiène et de sécurité sanitaire. La priorité N°1 conditionnant la réouverture étant la santé.

L'AEFE et le poste diplomatique ont validé la réouverture.

Les recommandations du gouvernement grec ne sont pas toutes applicables à notre établissement, la CHSCT et le conseil pédagogique ont permis, avec les infirmiers, de mettre en place le protocole avant la réouverture (gel, masque, distanciation sociale, prise de température). La CHSCT couvrant l'ensemble des questions d'hygiène et de sécurité à mettre en place, le conseil pédagogique soulevant le problème des cours en présentiel et de l'obligation d'assurer une continuité pédagogique pour les élèves qui ne reviendraient pas. Suite à cela, la prérentrée a eu lieu ce lundi avec les enseignants de terminale.

M. COMOY, COCAC, confirme que la préoccupation du poste est forte d'accompagner le lycée, l'Ambassadeur a suivi le dossier de près avec l'idée de préserver la santé de tous, les services restent en majorité en télétravail, les instructions doivent rester cohérentes entre les 2 pays et le cadre du CE est important pour s'assurer que cette étape est partagée par tous et pour que chacun comprenne les choix effectués.

M. MINEUR, Proviseur-Adjoint, dit que la reprise s'est bien déroulée, il a proposé un emploi du temps aménagé, un groupe mardi/jeudi et un autre mercredi/vendredi. Un point a été fait sur la présence, la circulation, la restauration et les infirmiers ont pris la suite en expliquant les gestes barrières, qui ont été bien compris et qui font office de test pour la semaine prochaine, lorsque le collège et le tout le lycée reprendront les cours.

Mme ATHANASIOU, CPE, donne les chiffres de retour des élèves, 50 % d'élèves de terminale sont attendus. Cela impose une discipline collective.

M. PORTIER, enseignant, dit qu'il faudrait demander au CE l'avis sur la réouverture, à ce sujet le SNES a réalisé un sondage dont les résultats sont les suivants :

33 collègues sur 68 ont répondu : 18 étaient contre 6 abstentions 9 Pour

Le SNES rappelle que les enseignants sont favorables sur le principe de la réouverture de l'établissement, mais que les enseignants n'étant pas rassurés il voterait contre la réouverture à un tel vote. Selon lui le CE doit donner un avis par un vote, le poste diplomatique pouvant suivre ou ne pas suivre cet avis.

M. GANIER intervient pour préciser que la réouverture s'inscrit dans une chaîne d'autorité émanant du Ministère de l'Education Nationale français et du Ministère de l'Education grec. Elle se fait sous l'autorité de Monsieur l'Ambassadeur qui a la responsabilité des emprises françaises en Grèce. Les professeurs ont été consultés et Monsieur l'Ambassadeur en a tenu compte pour prendre cette décision.

2) Sécurité sanitaire

M. PORTIER insiste sur le fait que des inquiétudes subsistent de la part des enseignants et des parents sur les consignes à appliquer, ainsi que des craintes sur l'organisation, notamment pédagogique.

Les enseignants concernés par la reprise ont été convoqués, pour une reprise par étape. Les recommandations des autorités grecques évoluent également régulièrement.

M. MINEUR souligne que l'inquiétude n'a pas été ressentie ce matin lors de la prérentrée et l'information des infirmiers a été bien reçue.

L'organisation doit viser l'efficacité.

Mme REDON demande si un collègue qui ne se sent pas en sécurité pour revenir peut exercer un droit de retrait.

M. GANIER confirme et reconnaît à chacun le droit d'éprouver de l'anxiété par rapport à la reprise. Il considère que les personnes à risque, ou qui ont des enfants de moins de 3 ans, ou des difficultés pour se déplacer, doivent être rassurées sur le fait de pouvoir poursuivre la continuité pédagogique.

3) Rappel de l'organisation pédagogique

Les notes pour les classes à examen ne seront pas prises en compte.

Les résultats des élèves en continuité pédagogique ne peuvent être pris en compte par crainte d'inégalités entre les élèves.

Mme LAMBLIN demande si le domicile de l'élève peut jouer un rôle dans la décision de retour ou pas.

En effet le LFH ne peut réactiver le transport scolaire qui serait trop coûteux au regard du petit nombre d'élèves. Mme ATHANASIOU répond que les réponses invoquées sont plutôt santé ou angoisse, comme le confirme M. LASVALADAS.

Les professeurs qui seront en présentiel vont-ils poursuivre la continuité pédagogique ?

M. ANGELOPOULOS explique que le MEN grec devrait mettre en place des systèmes de communication pour ceux qui ne peuvent se déplacer, mais nous restons en attente des directives ministérielles officielles.

M. MINEUR précise que quelques enseignants proposent de passer par Zoom en audio pour diffuser leur cours, d'autres d'envoyer le résumé du contenu du cours.

Le SNES aurait souhaité proposer et que soient discutés d'autres modes d'organisation pour accueillir les élèves. Les propositions permettent une organisation plus efficace, une plus grande sécurité sanitaire, des horaires plus clairs et régleraient plusieurs problèmes soulevés. M. GANIER fait remarquer que l'on ne peut répondre aux désirs de chacun et que l'on s'en tiendra à l'organisation préconisée par M. MINEUR. Le SNES signale que le fait de discuter permet des améliorations même sans répondre aux désirs de chacun.

Jacques LASVALADAS demande ce que les enseignants vont faire si leur programme est terminé. M. GANIER répond que l'enseignement prépare au bac mais aussi à l'enseignement supérieur, les semaines qui restent y sont propices. M. GANIER insiste sur le fait que l'assiduité c'est du respect et une discipline de travail. Les élèves de première passeront-ils un oral ? M. MINEUR n'a pas encore de réponse à ce sujet malgré ses relances auprès de l'académie de rattachement.

M. COMOY assure les membres du CE que le poste est attentif à leurs craintes et attentes et fera remonter les interrogations.

4) Mise à jour des frais de scolarité

L'établissement a continué de verser les salaires de tous les personnels. Le besoin en trésorerie pour le 3^{ème} trimestre devient crucial. Les factures seront envoyées avant la fin de la semaine.

Un courrier a été envoyé avec les remises proposées par l'établissement sur les frais de fonctionnement des factures du troisième trimestre, à savoir 20% pour les classes de maternelle et 10% pour les autres niveaux.

M. GANIER explique que les économies réalisées pendant la période de confinement sont ainsi restituées aux familles (viabilisation), et les prestations non rendues ne sont pas facturées ou ont été remboursées sous la forme d'un avoir sur les frais du 3^{ème} trimestre. Les économies des établissements du réseau se situent entre 4 et 7%. L'AEFE a fortement déconseillé de consentir des remises sur les frais de scolarité.

En proposant 10 % de remise sur ces frais de fonctionnement, l'établissement va au-delà des économies réelles qu'il a réalisées et au-delà de la fourchette haute de l'enquête.

M. PORTIER, enseignant, signale que le SNES souhaite que tout soit mis en œuvre pour qu'aucun élève ne quitte le lycée pour des raisons économiques, si les parents n'étaient pas en mesure de payer les frais d'écolage. En conséquence le SNES est opposé aux baisses des frais d'écolage et souhaite que les économies réalisées par une baisse des frais de fonctionnement soient affectées au fonds de soutien créé au début de la crise de 2008 pour aider les parents en grande difficulté.

A noter que les écoles privées d'Athènes ne se sont pas penchées sur la question de réductions de frais.

Il semblerait que l'Agence France Trésor soit prête à débloquer 10 millions d'euros pour aider les familles en difficulté des établissements à l'étranger, cette aide pourrait se transformer en don (en attente d'informations officielles, ces prêts étant habituellement réservés aux Etablissements en gestion directe), l'objectif du lycée est bien entendu qu'aucun élève ne soit exclu pour des raisons financières.

Un point est fait sur la campagne des bourses par Madame la Consule, un nouveau dispositif est mis en place pour les familles boursières et non boursières dont la situation aurait changé, sur production de justificatifs bien entendu.

Mme LAVRENTIADOU explique qu'une assemblée générale des parents de la section hellénique s'est réunie à la suite de laquelle un sondage a été effectué et le compte-rendu de 14 pages envoyé à la direction, elle espère qu'un compromis pourra être trouvé et précise que les parents sont ouverts comme toujours à la collaboration avec l'établissement. M. GANIER confirme qu'il n'a pas terminé de dialoguer avec les parents.

Mme PICHARLES se félicite des actions entreprises dans le but de faire vivre l'établissement, satisfaction par rapport aux bourses, et propose qu'un message soit adressé aux parents pour les inciter à abonder la caisse de solidarité.

M. COMOY insiste sur le fait que l'Ambassade est attentive à la situation du LFH après cette crise sanitaire, il rappelle que les versements à l'AEFE sont moins élevés que dans d'autres pays du monde, preuve que l'AEFE a pris en compte la crise, pour la pérennité du lycée, on ne peut pas puiser à l'infini dans les réserves, si de mauvais choix sont effectués, il faudra en subir les conséquences dans les années à venir.

M. COMOY propose que la possibilité d'effectuer un don de soutien au lycée soit donnée aux parents avec la facture.

Mme PASQUIERS fait remarquer que demander aux parents d'abonder la caisse de solidarité implique un don donc un vote du CE. Un libellé sera donc proposé prochainement aux membres du CE pour approbation.

M. GANIER signale que les deux visions ont été présentées : celle de M. PORTIER (Maintien des frais d'écolage pour abonder un fonds de solidarité envers les familles en grande difficulté) et celle de M. GAMBADE (Baisse des frais d'écolage pour tous au risque de ne pouvoir faire preuve de solidarité).

Mme PAPANIKOLAOU propose au nom de l'APE SH la non augmentation des frais de scolarité pour l'année 2020-2021.

M. GANIER est le garant de l'avenir, il doit pouvoir investir dans la construction, provisionner pour les pécules de retraite et confirme que les réserves ne sont pas inépuisables.

M. DELIVORIAS ajoute qu'on a affaire à une crise économique en plus de la crise sanitaire, et qu'il faut voir les choses avec un œil nouveau.

M. GAMBADE dit qu'il faut faire attention à la communication.

Mme LAVRENTIADOU rappelle qu'un CE ne devrait pas durer plus de 3h et qu'il faudrait mettre les propositions mises au vote par écrit pour que les idées soient bien claires pour tous. Nous pourrions voter en ligne. Le SNES approuve l'idée.

Amadou DIALLO demande une précision sur l'emploi du temps de sa classe, M. MINEUR rappelle qu'il faut consulter Pronote régulièrement même si parfois il n'y a pas de changement.

M. GANIER clôt la séance à 20h15, et remercie tous les participants.
PV rédigé par Mme PASQUIERS, DAF

La secrétaire de séance
Florence PASQUIERS

Le Proviseur, Président du CE
Damien GANIER